

Berne, le 30 mai 2023

## **Session d'été 2023 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil national,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

**Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social.** En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été et qui concernent directement le travail social.

[Vous trouverez ici nos recommandations concernant les objets précédents.](#)

### **22.472 – Initiative parlementaire « Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié »**

*Traîtée sous « Initiatives parlementaires 1<sup>re</sup> phase » le 30 mai, 1<sup>er</sup>, 6, 7, 14 ou 15 juin 2023*

*Recommandation : accepter*

La pénurie de personnel qualifié se fait sentir de plus en plus fort – et ce aussi dans le travail social où les postes sont confiés à un personnel non formé, voire ne sont pas pourvus. C'est par exemple le cas au sein des établissements résidentiels pour les enfants et les jeunes ou pour les personnes en situation de handicap. De plus, la fluctuation de personnel reste élevée et les professionnel·le·s abandonnent les champs professionnels du travail social. Cette pénurie de personnel qualifié abaisse la qualité du travail social et a des répercussions négatives pour les bénéficiaires du travail social ainsi que pour la société dans son ensemble.

Afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié, l'initiative parlementaire demande que des contributions fédérales soient allouées aux cantons pour les aides à la formation. Cela permettrait à plus de personnes de se former et de se perfectionner, indépendamment de leurs ressources financières. Car la formation exige beaucoup de moyens et les personnes qui ne disposent ni de temps ni d'argent renoncent souvent aux études, ce qui compromet l'égalité des chances.

Selon AvenirSocial, un plus grand soutien financier pour la formation constituerait un outil important pour contrer la pénurie de personnel qualifié. Nous vous recommandons donc de donner suite à l'initiative parlementaire.

**22.4148 - Motion « Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire »**

*Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 7 juin 2023*

*Recommandation : accepter*

La guerre en Ukraine et le statut de protection S qui a été activé pour y faire face ont révélé au grand public combien les prestations de l'aide sociale sont limitées. Il est également apparu clairement à quel point une distinction supplémentaire fondée sur le « motif de migration » est injuste. [Dès mars 2022, AvenirSocial avait signalé les inégalités de traitement des personnes ayant fui leur pays et dénoncé une discrimination.](#) Nous sommes d'avis que toutes les personnes en détresse ont les mêmes droits, et ce indépendamment de leur statut de séjour. Le coût de la vie est le même pour toutes et tous. Nous demandons la suppression de ces inégalités de traitement et recommandons d'adopter la motion.

En tant qu'association professionnelle du travail social, nous nous engageons pour que les personnes puissent mener une vie autodéterminée et dans la dignité. Nous estimons également que les barèmes des services d'assistance publics actuellement en vigueur sont trop bas et qu'il faudrait les augmenter d'au moins 100 francs, comme le confirme également une [étude du Bureau BASS de 2019](#). Nous nous opposons également à une inégalité de traitement des êtres humains dans le besoin en raison de leur titre de séjour.

**22.4155 ou 22.4156 - Motions « Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire »**

*Traitées sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 7 juin 2023*

*Recommandation : accepter*

Ces deux motions demandent la création d'un nouveau statut afin d'améliorer les conditions de vie concrètes des personnes qui disposent actuellement de l'admission provisoire. Elles se fondent sur le fait que la grande majorité des personnes admises à titre provisoire vivent finalement de manière durable en Suisse. Ce titre limite toutefois fortement leurs droits et entrave leur intégration dans la société.

AvenirSocial est favorable aux deux propositions, vous trouverez [la critique d'AvenirSocial et d'autres ONG sur le statut d'admission provisoire ici \(en allemand uniquement\).](#)

**Commentaire sur la « Session extraordinaire : Migration » du 14 juin 2023**

Pour conclure notre courrier, nous souhaitons prendre position sur la « Session extraordinaire : Migration ». Celle-ci est prévue pour le 14 juin 2023 et traitera plusieurs objets qui visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse. AvenirSocial rejette donc l'ensemble des objets à l'ordre du jour de la « Session extraordinaire : Migration ». Nous tenons à souligner qu'AvenirSocial est catégoriquement opposée à suspendre le programme de réinstallation, comme le prévoit la [motion 23.3072](#).

La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent souvent quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il convient donc de s'en occuper de la meilleure manière possible. En tant qu'association professionnelle et que professionnel-le-s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et de respect des droits humains, pour l'égalité des droits et de traitement des êtres humains et contre la discrimination.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétaire générale